

LE CONCEPT DE DISCOURS DE HAINE ET SON EVOLUTION.

L'indicateur le plus directement perceptible de la montée du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est liée est la banalisation du discours de haine raciale, religieuse ou nationale. Cette banalisation s'articule autour de trois données contextuelles lourdes:

_L'instrumentalisation et l'érosion politiques des droits de l'homme par la hiérarchisation des droits fondamentaux légitimée par la lutte contre le terrorisme, la protection de la sécurité nationale et la lutte contre l'immigration illégale.

_le contexte idéologique pregnant de la rhétorique du conflit des civilisations qui s'appuie sur la construction intellectuelle d'un amalgame entre les facteurs de race, de culture et de religion.

_La profondeur d'une crise identitaire généralisée découlant de la contradiction dans la plupart des sociétés entre la rigidité historique des constructions identitaires nationales et la dynamique moderne d'une multiculturalisation résultant de la diversité de ces sociétés dans un contexte de globalisation économique, sociale et humaine.

L'incitation, par le verbe ou l'image, à la haine raciale, nationale ou religieuse est le sommet ultime de l'iceberg raciste dont les racines profondes s'inscrivent dans les manifestations suivantes : la légitimation «scientifique» ou intellectuelle du racisme et de la xénophobie ,l'instrumentalisation politique du racisme et de la xénophobie et le passage à l'acte par des politiques et des législations sociales et administratives discriminatoires des minorités ethniques, culturelles ou religieuses et par la violence physique. La légitimation intellectuelle et «scientifique» contemporaine du racisme et de la xénophobie, s'articule autour de deux constructions intellectuelles: la vision de l'identité comme clôture et enfermement exclusifs et la lecture de la diversité raciale, culturelle et religieuse comme différence radicale et antagoniste. Le multiculturalisme, facteur commun à toutes les sociétés contemporaines est en conséquence traité comme une menace contre l'identité nationale historiquement définie sur la base de critères ethniques, culturelles et religieuses exclusifs. C'est dans ce contexte que l'annonce récente par des chefs d'Etat de l'échec du multiculturalisme est non seulement révélatrice d'un refus politique de la diversité et du multiculturalisme de leur sociétés mais surtout une stigmatisation de leurs minorités nationales, ethniques , culturelles et religieuses.

L'instrumentalisation politique traduit cette légitimation intellectuelle en plateformes politiques et électoralistes centrées sur trois piliers idéologiques: la défense de l'identité et de la sécurité nationales, l'ethnicisation et la criminalisation de l'immigration, et dans le contexte de crise économique ,le principe de la «préférence» nationale» dans les domaines économiques et sociaux. L'efficacité électorale de ces plateformes politiques s'exprime dans

trois développements : la banalisation du discours raciste et xenophobe, la prégnance des plateformes racistes des partis d'extrême droite dans les programmes politiques des partis démocratiques, et l'entrisme démocratique, par des majorités électorales ou des coalitions ou combinaisons de gouvernement de, de partis et de personnalités élus sur la base d'une rhétorique écrite ou orale ouvertement raciste et xenophobe dans les institutions légales de l'Etat et des structures régionales : gouvernements et parlements.

Ce contexte politique est révélateur de l'urgence d'une clarification juridique, par le Comité des droits de l'homme et de le Cerd des critères et conditions, universellement reconnues de la défense de la liberté d'expression et de sa limitation par la prohibition de l'incitation à la haine raciale, nationale ou religieuse

Le passage à l'acte, étape ultime et logique de ce processus, se traduit par deux manifestations. Les institutions politiques d'Etat, expressions démocratiques de ces dynamiques, appliquent les plateformes racistes ou xenophobes, légitimées par le vote démocratique, par des mesures politiques et administratives discriminatoires à l'égard de communautés étrangères notamment immigrées et des minorités nationales, identifiées par l'ethnie, la culture ou la religion contre lesquelles l'identité et la sécurité nationales doivent être défendues et protégées. Des citoyens, nourris et légitimés par la rhétorique verbale et imaginaire de l'ennemi intérieur, passent ensuite à l'acte, de la violence symbolique d'Etat à la violence physique directe visant à l'élimination, la destruction ou l'invisibilité, des groupes ou des individus désignés par l'idéologie identitaire et sécuritaire nationales.

La résistance idéologique, culturelle et politique au multiculturalisme ethnique, culturel ou religieux constitue l'une des sources profondes de la recrudescence du racisme et de la xénophobie et du discours de haine qui l'exprime. La stratégie intellectuelle et culturelle contre le racisme doit s'articuler autour de l'acceptation et de la promotion d'un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif. Les sociétés multiculturelles sont le résultat des processus historiques de longue durée qui ont mis en contact des peuples, cultures et religions. Le mécanisme d'organisation de ces sociétés s'est, en général, articulé autour d'un facteur de reconnaissance, de rassemblement et

d'unité : l'identité nationale. La corrélation entre les notions d'identité et de nation se traduit par une notion politique et juridique, l'État nation, qui a structuré la plupart des sociétés modernes. La problématique centrale de la plupart des sociétés modernes réside dans la contradiction profonde entre l'État nation, expression d'une identité nationale exclusive, et le processus dynamique de multiculturalisation de ces sociétés. La construction du nationalisme, idéologie de l'Etat-Nation, fondamentalement structuré autour d'un bricolage ,amalgamant avec un dosage variable race, culture et religion, légitimé dans l'écriture et l'enseignement de l'Histoire nationale, toujours dans l'identification de l' «ennemi intérieur et extérieur» est la mère nourricière féconde du discours de haine.

Cette dimension, souvent ignorée par les responsables politiques, est révélatrice de la nécessité de faire en sorte que la stratégie juridique pour combattre le racisme s'accompagne d'une stratégie éthique et culturelle permettant d'identifier et combattre les sources profondes des manifestations anciennes et nouvelles de racisme et de la xénophobie et de promouvoir le lien entre le combat contre le racisme avec la construction, dans la durée, d'un multiculturalisme égalitaire, démocratique et interactif.

En d'autres termes, pour combattre le racisme en profondeur et dans la durée, ainsi que le discours qui l'exprime, l'équation culturelle que toute société multiculturelle est appelée à résoudre est de promouvoir le lien entre la reconnaissance, la protection et le respect des spécificités ethniques, religieuses et culturelles avec la promotion et la reconnaissance de valeurs communes universelles qui résultent des interactions et des inter-fécondations entre ces spécificités dans la société. Dans la perspective d'un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif, l'universalité doit être une valeur de rencontre et l'expression ultime des interactions et des inter-fécondations entre les identités singulières des différentes composantes d'une société multiculturelle et le produit de la dynamique de leur vivre ensemble. La tension identitaire, inhérente à la diversité culturelle, devient ainsi le principe

moteur d'une unité nationale intégrant et préservant la diversité et la vitalité de ses composantes. L'universalité doit donc être repensée comme rencontre et interaction dans le contexte d'une multiculturalisation de toutes les sociétés.

Le discours de haine est donc révélateur de trois enjeux fondamentaux des sociétés multiculturelles modernes:

_La vigilance démocratique contre les tentatives de détournement de ses principes et mécanismes pour légitimer les plateformes racistes et xenophobes.

_La complémentarité des droits fondamentaux de l'homme.

_La promotion juridique et culturelle d'un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif.

DOUDOU DIENE

PARIS 26 AOUT 2012.